

## 5. FAQ – Foire Aux Questions

### FAQ 1 : Où trouver les cartes de bruit ?

En ligne, sur le portail de l'environnement wallon : [geoapps.wallonie.be/CigaleInter/](http://geoapps.wallonie.be/CigaleInter/)

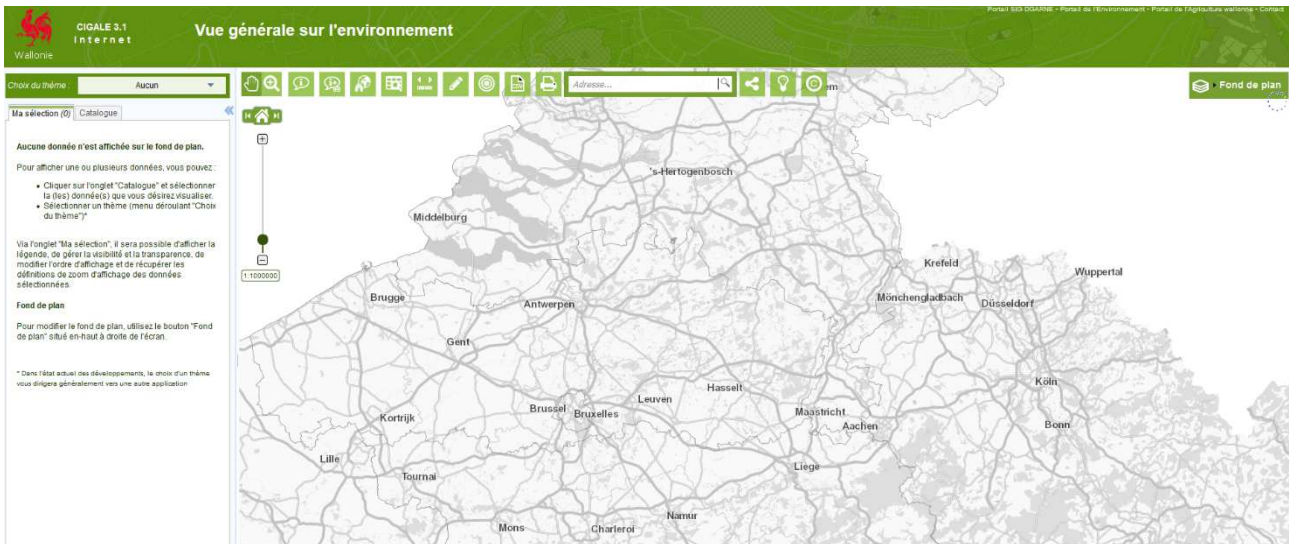


Illustration 9 : Géoportail Cigale.

### FAQ 2 : Comment visualiser les cartes de bruits ?

Dans l'onglet « **Catalogue** » du volet gauche, puis rubrique « **Les nuisances sonores** ».

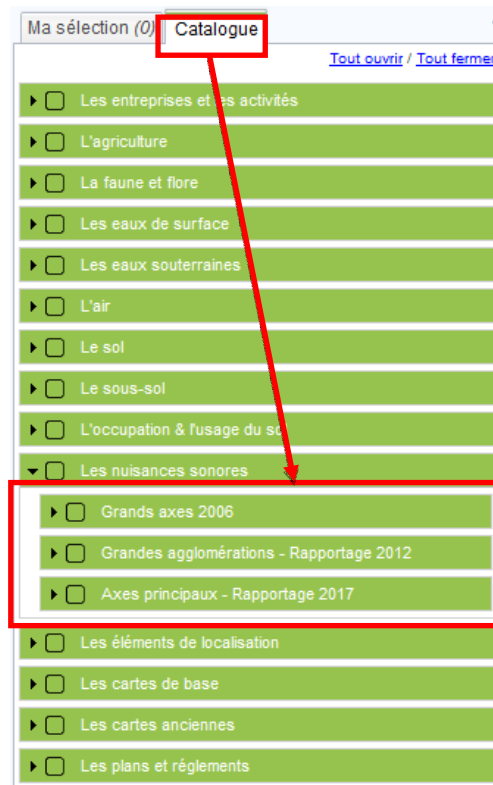


Illustration 10 : Rubrique nuisances sonores.

Pour la cartographie des axes de plus de 6 millions de véhicules par an, cliquer sur : « Grands axes 2006 » puis « Bruits des grands axes routiers en 2006 ».

Pour la cartographie des axes de 3 à 6 millions véhicules par an, cliquer sur : « Axe principaux – Rapportage 2017 » puis « Bruit des axes routiers principaux en Wallonie ».

Les cartes sont alors ajoutées dans l'onglet « Ma Sélection ».



Illustration 11 : Onglet "Ma sélection" avec cartes de bruit ajoutées.

### FAQ 3 : Comment voir si mon habitation est concernée par une des cartes ?

Il faut d'abord localiser votre habitation.

Soit à partir de la barre de recherche « Adresse », renseigner l'adresse, puis choisir parmi les suggestions.

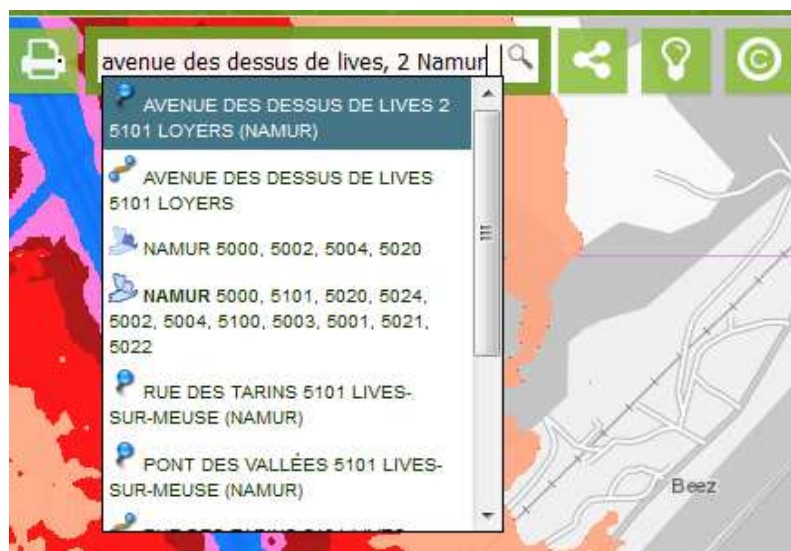


Illustration 12 : Barre de recherche de l'adresse.

Soit à partir de l'outil « Localiser », renseigner la localité, nom de rue et numéro d'habitation.

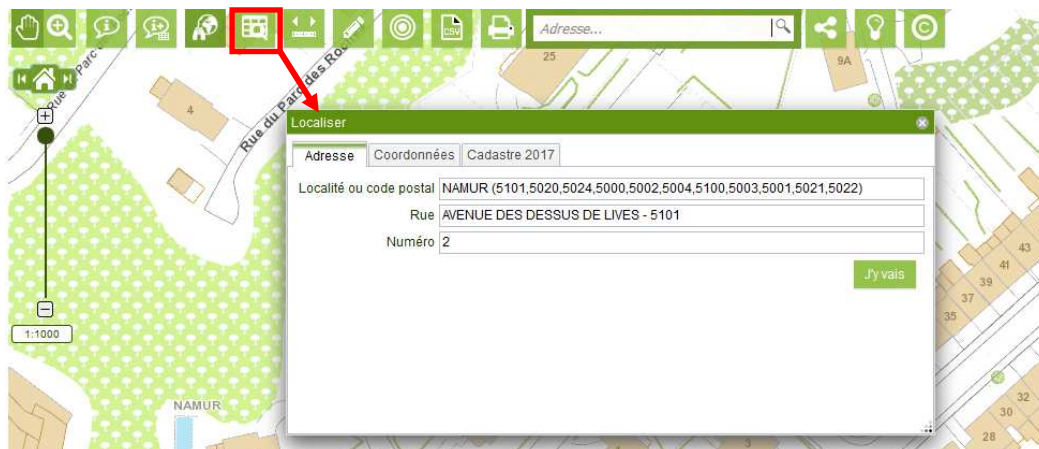


Illustration 13 : Outil de localisation.

Lorsque vous avez localisé votre habitation, il faut visualiser les cartes de bruit comme mentionné en FAQ 2.

Si vous ne voyez aucune couleur, votre habitation n'est pas concernée par l'enquête publique (niveau sonore engendré par les routes de plus de 3 mio. véhicules par an inférieur à 55 dB(A) sur la période 0h-24h et inférieur à 50 dB(A) sur la période nocturne).

Si vous y voyez des couleurs, vous pouvez évaluer le niveau sonore pris en compte dans l'analyse de la carte pour déterminer les sites d'actions et les priorités en visualisant le code couleur (cf FAQ 5).

#### FAQ 4 : Comment choisir l'indicateur à visualiser ?

À partir de l'onglet « Ma sélection » :

Pour la cartographie de 2006 :

Depuis le bloc de données « Bruit des grands axes routiers », cocher « Niveaux de bruit  $L_{den}$ ... » pour la période 0h-24h ou « Niveaux de bruit  $L_{night}$ ... » pour la période 23h-7h.

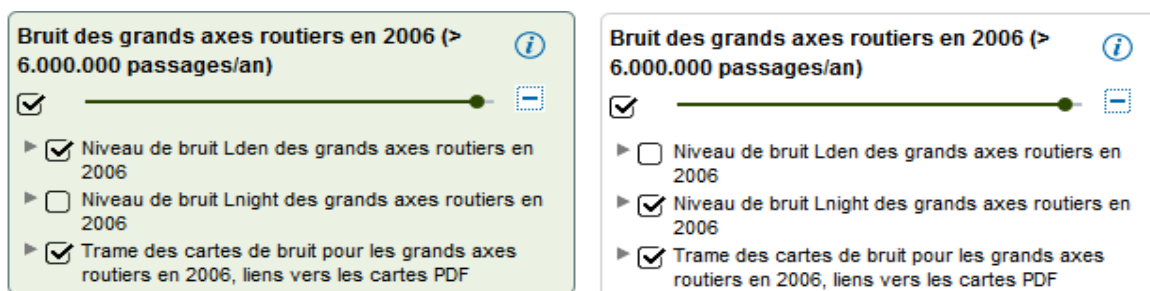


Illustration 14 : Sélection des cartes de bruit des grands axes routier selon la période.

Pour la cartographie de 2017 :

Depuis le bloc « Bruit des axes routiers principaux en Wallonie », cocher « Niveaux de bruit  $L_{den}$ ... » pour la période 0h-24h ou « Niveaux de bruit  $L_{night}$  » pour la période 23h-7h.

**Bruit des axes routiers principaux en Wallonie - Rapportage 2017**

- Axes principaux du réseau routier concernés par la cartographie du bruit (Rapportage 2017)
- Niveau de bruit  $L_{den}$  des axes routiers principaux (Rapportage 2017)
- Niveau de bruit  $L_{night}$  des axes routiers principaux (Rapportage 2017)
- Trame des cartes statiques du bruit des axes routiers principaux (Rapportage 2017)

**Bruit des axes routiers principaux en Wallonie - Rapportage 2017**

- Axes principaux du réseau routier concernés par la cartographie du bruit (Rapportage 2017)
- Niveau de bruit  $L_{den}$  des axes routiers principaux (Rapportage 2017)
- Niveau de bruit  $L_{night}$  des axes routiers principaux (Rapportage 2017)
- Trame des cartes statiques du bruit des axes routiers principaux (Rapportage 2017)

Illustration 15 : Sélection des cartes de bruit des axes routiers principaux selon la période.

**Attention :** Penser à décocher l'indicateur dont on ne souhaite pas visualiser l'information.

*FAQ 5 : Comment comprendre le code couleur ?*

Dans l'onglet « Ma sélection », pour chacun des blocs de données et indicateurs sélectionnés, développer en cliquant sur le triangle ► et visualiser l'échelle de couleur en vous rappelant les valeurs seuils présentées en 2.5.

**Bruit des axes routiers principaux en Wallonie - Rapportage 2017**

- Axes principaux du réseau routier concernés par la cartographie du bruit (Rapportage 2017)
- Niveau de bruit  $L_{den}$  des axes routiers principaux (Rapportage 2017)
  - de 55 à 59
  - de 60 à 64
  - de 65 à 69
  - de 70 à 74
  - plus de 75 dB(A)
- Niveau de bruit  $L_{night}$  des axes routiers principaux (Rapportage 2017)
- Trame des cartes statiques du bruit des axes routiers principaux (Rapportage 2017)

Illustration 16 : Échelle des niveaux de bruit  $L_{den}$  des axes routiers principaux.